

# l'enseignant

d'Aquitaine



## Bienvenue dans l'Académie de Bordeaux

### Bulletin d'accueil Spécial Intra

#### Sommaire

Page 1  
Edito

Pages 2 et 3  
Principes de l'intra

Page 4  
Remplacement  
Calendrier

Pages 5 et 6  
Groupes de communes

Pages 7 à 10  
Fiche de suivi syndical  
Calcul du barème  
Bulletin d'adhésion

Page 11  
Z.R. Dordogne

Pages 12 et 13  
Z.R. Gironde

Page 14  
Z.R. Landes

Page 15  
Z.R. Lot et Garonne

Page 16  
Z.R. Pyrénées Atlantiques

#### Edito :

Attention, des modifications sont susceptibles d'intervenir après le Comité Technique Paritaire Académique qui se tiendra le 23 mars. De toute façon, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.



Des permanences seront assurées pendant toute la période d'ouverture du serveur, y compris pendant les vacances.

Bienvenue dans un des cinq départements de l'académie de Bordeaux.

Bienvenue au SE-UNSA de l'Aquitaine.

L'équipe académique  
16/03/2007

SE-UNSA  
Section Académique  
33 bis rue de Carros  
33074 BORDEAUX CEDEX  
Tél. 05.57.59.00.20  
ou 06 78 80 68 98  
Fax 05.56.31.36.17  
@ : ac-bordeaux@se-unsa.org  
Le site : www.se-unsa.org

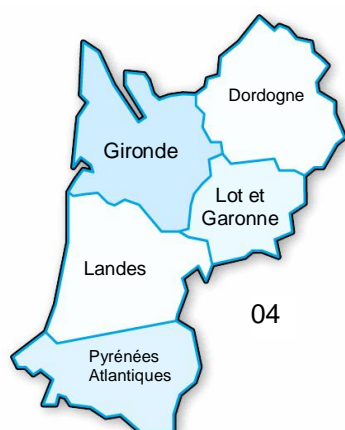
24 DORDOGNE  
Bourse du Travail  
26 rue Bodin  
24029 PERIGUEUX CEDEX  
Tél. 05.53.53.42.32  
Fax 05.53.03.78.57

33 GIRONDE  
33 bis rue de Carros  
33074 BORDEAUX CEDEX  
Tél. 05.57.59.00.30  
Fax 05.57.59.00.39

40 LANDES  
Clos Michel-Ange  
830 av. du Maréchal Foch  
40000 MONT DE MARSAN  
Tél. 05.58.46.24.24  
Fax 05.58.46.68.55

47 LOT ET GARONNE  
14 rue Jean Terles  
47000 AGEN  
Tél. 05.53.48.12.12  
Fax 05.53.48.12.13

64 PYR. ATLANTIQUES  
8 rue de l'Edit de Nantes  
64000 PAU  
Tél. 05.59.82.57.40  
Fax 05.59.82.57.45



# De la braise de l'Inter à l'enclume de l'Intra

## Barèmes

Les barèmes peuvent varier en fonction de vos vœux et de votre situation actuelle. Selon votre situation administrative, individuelle et familiale, vous pouvez avoir 4 barèmes différents :

- Un petit barème pour un vœu précis concernant un établissement (Etab). Ce barème est commun à tous les vœux. Il est composé de votre échelon et de votre ancienneté dans le dernier poste.
- Un barème intermédiaire pour un vœu large concernant tout poste fixe dans une commune (COM).
- Un 2<sup>ème</sup> barème intermédiaire pour un vœu large concernant tout poste fixe dans un groupement géographique de communes (GEO) ou tout poste (ou fractions de postes) provisoire dans une zone de remplacement fixe (ZRE).

Ces barèmes sont composés du barème commun précédent et des bonifications familiales. Attention : ces dernières sont soumises à des contraintes :

- votre premier vœu large rencontré devrait être une commune (ou GEO,...) du département de votre conjoint.
- vous ne devez exclure aucun type d'établissement dans un vœu large (codes : 1 LYC ; 2 LP, SEP ; 3 SES ; 4 CLG, SET ; \* tout type d'établissement). Le code approprié est donc "\*". Cependant, cette contrainte n'est pas exigible pour le type de service (APV ou pas). Nous consulter.
- Un grand barème pour un vœu très large concernant tout poste dans un département (DPT) ou toute zone de remplacement dans un département (ZRD), voire toute zone de remplacement dans l'académie (ZRA). Ce barème est composé du barème commun et des bonifications très importantes mais aussi plus contraignantes comme précédemment. (voir fiche page 9)

## Formulation des vœux

L'intra-académique est une phase de plus en plus complexe. Le respect des règles ci-dessous est primordial.

n Des informations, telles que la liste des postes vacants et les barres intra de l'an dernier,... ne sont qu'indicatives, la plus grande partie des mouvements se fait sur des postes qui se libéreront en cours de mouvement par les titulaires demandeurs d'un changement d'affectation au sein de l'académie. Quant aux barres intra, elles ne sont qu'aléatoires. Elles ne reflètent que l'état des mouvements des années antérieures.

n L'académie de Bordeaux étant très étendue, les risques d'éloignement ne sont pas négligeables quel que soit votre barème. Il faut donc absolument utiliser les 20 vœux pour augmenter votre chance d'éviter l'extension.

n Les 50 points IUFM du premier vœu utilisés à la phase interacadémique sont reportés automatiquement sur le premier vœu à la phase intra-académique. Pour faire valoir cette bonification, il vaut mieux, selon les cas, formuler un premier vœu large ou très large suivi de quelques vœux informatifs.

n Les points pour rapprochement de conjoint ne sont attribués que si le premier vœu large et/ou très large correspond à la résidence professionnelle du conjoint (ou privée si compatible).

n La formulation des vœux devrait se faire comme indiquée dans la circulaire rectorale, dans un ordre préférentiel, allant du vœu précis (établissement) au vœu le plus large (commune, département,...). De toute façon, les postes ne seront pourvus que par ceux qui ont les barèmes les plus élevés et ceci quel que soit le rang de leurs vœux :

L'algorithme, qui traite tout le mouvement, fonctionne par "piles d'établissements" pour chaque discipline, c'est-à-dire que pour un établissement donné, il classe tous les candidats qui l'ont demandé de près (vœu précis) ou de loin (vœu large et très large). Le classement est fait dans un ordre décroissant des barèmes. Ainsi, seul le premier de cette liste ordonnée, non satisfait auparavant pour un autre vœu, y sera affecté.

## Saisie des vœux :

La saisie des demandes de mutation débutera le 27/03/07 au plus tôt et terminera le 16/04/07 au plus tard.

À par SIAM : [www.education.gouv.fr/siam](http://www.education.gouv.fr/siam) ou par i.prof

Pour toute saisie, il vous sera demandé:

o votre NUMEN

o votre mot de passe confidentiel, composé de lettres majuscules uniquement

o le NUMEN de votre conjoint, en cas de mutation simultanée

Les codes des établissements seront accessibles par SIAM lors de la saisie et sur le répertoire académique des établissements disponible dans tous les établissements.

## Extension : vous devez obligatoirement recevoir une affectation définitive

En cas de non satisfaction de vos vœux, vous allez subir la procédure d'extension, sur les postes libres des établissements du département de votre premier vœu.

Si aucune possibilité ne se dégage, l'examen de votre extension s'étendra sur les zones de remplacement de ce même département. Le traitement se fera ensuite sur les quatre autres départements dans un ordre bien précis comme le montre la table d'extension ci-dessous.

L'extension se fera avec votre plus faible barème indiqué dans votre formulation : ainsi en évitant des vœux établissements correspondant à votre plus faible barème et en établissant votre propre extension, vous éviteriez, si votre barème, ainsi amélioré, le permet, une affectation trop éloignée de vos souhaits.

### Ordre du traitement de l'extension

Gironde ð Dordogne ð Lot et Garonne ð Landes ð Pyrénées Atlantiques  
Pyrénées Atlantiques ð Landes ð Lot et Garonne ð Gironde ð Dordogne  
Lot et Garonne ð Dordogne ð Landes ð Gironde ð Pyrénées Atlantiques  
Dordogne ð Lot et Garonne ð Gironde ð Landes ð Pyrénées Atlantiques  
Landes ð Gironde ð Pyrénées Atlantiques ð Lot et Garonne ð Dordogne

## Dossiers médicaux, dossiers sociaux

Si vous avez bénéficié de la priorité médicale (ou sociale) de 1 000 points qui vous a permis d'être affecté dans l'Académie de Bordeaux, vous devez renouveler votre demande pour l'intra dès la connaissance des résultats de l'inter. En plus de votre dossier, vous devez joindre aux services du Rectorat les vœux que vous comptez formuler dès maintenant : l'attribution des 1 000 points ne se fera que pour des vœux larges et très larges (possibilité sur le vœu commune au cas par cas).

## Information sur les postes vacants :

Une liste des postes vacants (implantation, discipline, exigences particulières éventuelles) sera consultable sur SIAM. Vérifiez, tout de même, que les postes affichés ne soient pas à complément de service... Elle sera, sans doute, incomplète.

*Vous pouvez nous contacter à partir du 24 mars.*

Vérifiez aussi que les ZR ne soient pas bloquées et que les capacités d'accueil départementales ne soient pas nulles ! (Info après le C.T.P.A. du 23 mars 2007)

**Attention : Ne vous limitez pas à cette liste.** L'essentiel des mutations se fait sur des postes qui se libèrent en cours de mouvement.

## Les établissements classés A.P.V. :

Collège Montaigne à Lormont (33)

Collège Lapierre à Lormont (33)

Collège Jean Monnet à Pau (64)

## Les établissements en ZEP

### Dordogne

Collège de Terrasson

Lycée de Terrasson

### Gironde

Collège Berthelot Bègles

Collège Neruda Bègles

Collège Blanqui Bordeaux

Collège Ellul Bordeaux

Collège Goya Bordeaux

Collège Lenoir Bordeaux

Collège E. Vaillant Bordeaux

Collège Cadillac

Collège Castillon

### Gironde (suite)

Collège Jaurès Cenon

Collège Jean Zay Cenon

Collège Floirac

Collège Guitres

Collège Lussac

Collège St Yzan de Soudiac

Lycée E. Faure Lormont

LP J. Brel Lormont

LP des Menuts Bordeaux

LP Bègles

LP La Morlette Cenon

### Landes

Collège Labouheyre

### Lot et Garonne

Collège Ducos du Hauron Agen

Collège Fumel

Collège Monsempron Libos

Lycée Fumel

LP Fumel

### Pyrénées Atlantiques

Collège Camus Bayonne

Collège Boucau

Collège Mourenx

## Les postes sur des zones de remplacement (sous réserve de modification)

- Si vous demandez lors de la phase intra une zone de remplacement, vous devez préciser votre choix d'effectuer des remplacements durant l'année sur toute la zone demandée ou d'exercer sur un poste à l'année (AFA). Vous devez, par ailleurs, formuler 5 vœux de rattachement pour des établissements, des communes ou des groupements ordonnés de communes, en précisant éventuellement le type d'établissement.
- Si vous êtes affectés par extension suite à la phase intra sur une zone de remplacement, vous devez clarifier vos souhaits de la même manière que ci-dessus mais par courrier après les résultats de l'intra.
- Pour les disciplines qui suivent, les zones de remplacement sont au nombre de douze ZRE (voir pages 11 à 16) :  
Education, Philosophie, Lettres Modernes, Allemand, Anglais, Espagnol, Histoire-géographie, Mathématiques, Technologie, SVT, Education Musicale, EPS.
- Pour les disciplines qui suivent, les zones de remplacement sont au nombre de cinq, chacune d'elle couvre un département entier ZRD :  
024001ZH Dordogne ; 033002ZU Gironde ; 040003ZF Landes ; 047004ZJ Lot et Garonne ;  
064005ZU Pyrénées Atlantiques.  
Disciplines type lycée : documentation, lettres classiques, les langues vivantes à faible effectif, SES, physique chimie, arts plastiques, éco gestion, génie méca, électronique, électrotechnique.  
Disciplines type LP : C.A.B., compta, vente, génie électrique, génie méca construction et productique, biotechnologie, lettres-anglais, lettres-espagnol, Lettres Histoire, Math-Sciences.
- Pour toutes les autres disciplines de type lycée ou LP restantes, la zone de remplacement est académique ZRA :  
033029ZM zone académique

### Calendrier prévisionnel rectoral :

16 avril	Date limite d'envoi des dossiers médicaux auprès du médecin conseiller technique du recteur, Mme Delmas (05 57 57 87 14). Date limite d'envoi des dossiers sociaux auprès de l'assistante sociale conseiller technique du recteur, Mme OULÉ (05 57 57 38 00 - poste 44.68 de 13h à 16h30). ø Envoyez-nous la copie du tableau récapitulatif de votre dossier avant la date du groupe de travail où nous siégeons.
27 mars au 16 avril	Saisie des vœux ø Consultez-nous avant de préparer vos vœux, nous tenons des permanences la 1 <sup>ère</sup> semaine des vacances de Pâques.
17 avril	Édition des accusés-réception ø Corrigez la moindre erreur constatée à l'encre rouge.
24 avril	Date limite de retour des accusés-réception et des pièces justificatives. ø Gardez une copie de votre dossier complet. ø Envoyez-nous ensuite une copie de votre accusé de réception avant la date du groupe de travail où nous siégeons. Nous ne pouvons assurer le suivi de votre dossier que si vous nous fournissez toutes les informations nécessaires pour vous défendre.
3 mai	Examen des dossiers médicaux et sociaux par un groupe de travail.
9 mai	Date limite de retour des confirmation de mutation des TZR
A partir du 14 mai	Affichage des barèmes et contestations éventuelles. ø Vérifiez le barème calculé par le rectorat après le renvoi de vos pièces justificatives.
22 et 23 mai	Vérification des barèmes par un groupe de travail.
15, 18, 19 et 20 juin	C.A.P.A ou F.P.M.A. L'examen des affectations des TZR, des Maîtres-Auxiliaires et des stagiaires en situation est prévu les 10, 11 et 12 juillet.
29 juin	GT révisions d'affectation
10, 11 et 12 juillet	Phase d'ajustement Affectation des stagiaires en situation
13 juillet	Affectation des contractuels.

# Découpage de la carte des communes de l'Académie de BORDEAUX

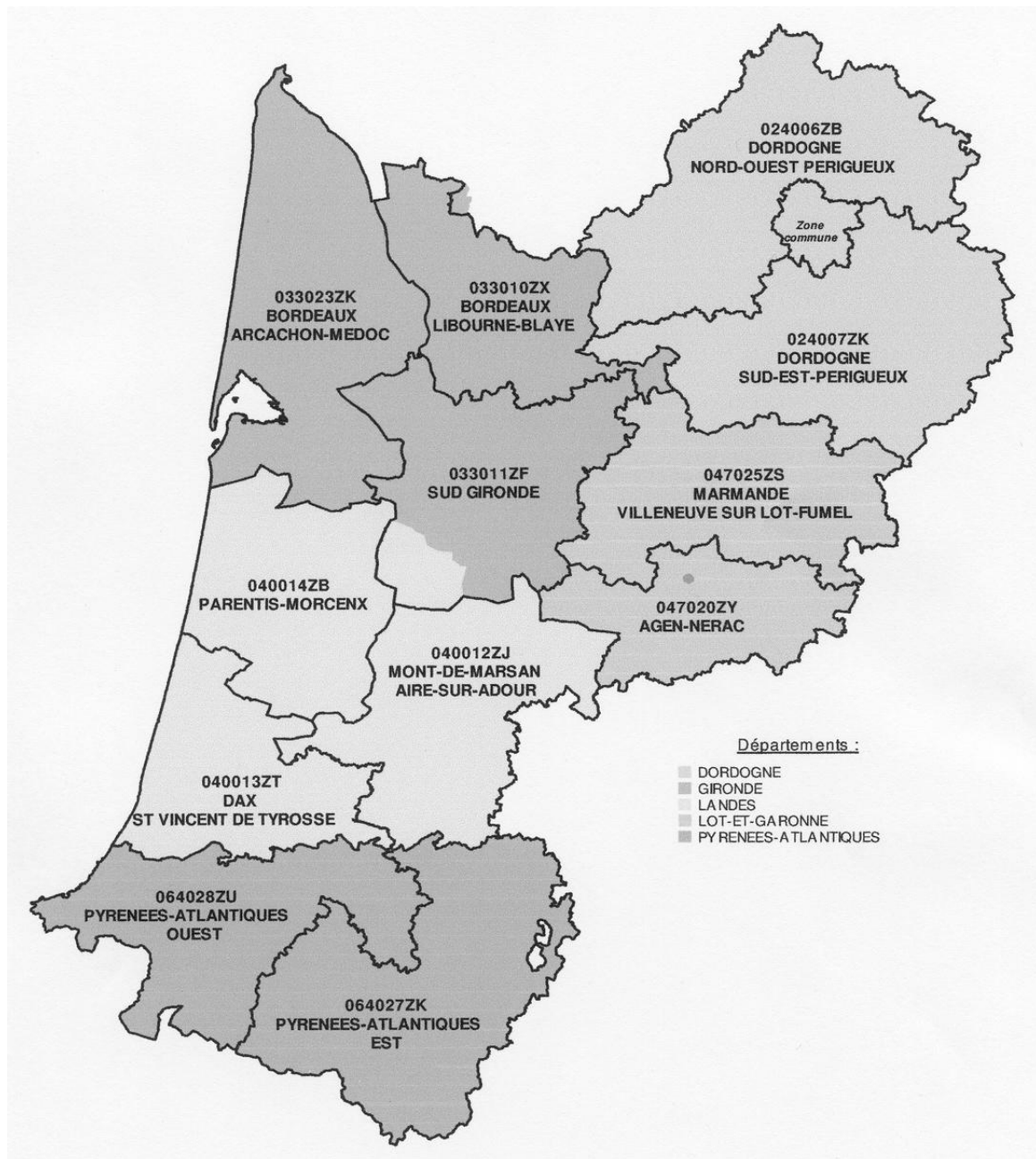
en 45 groupements ordonnés de communes

Dénomination du groupe de communes	Composition du groupe de communes Les communes dont la distance par rapport à la ville principale n'est pas indiquée sont situées, au maximum, à une dizaine de kilomètre de cette ville.
DORDOGNE (24)	
PERIGUEUX et environs	Périgueux, Annesse et Beaulieu, Coulounieix-Chamiers, St-Astier (18 km), Neuvic (20 km), Vergt (20 km), Trélissac
BERGERAC et environs	Bergerac, La Force, Lalinde (20km), Beaumont (25 km), Eymet (25km), Castillonnès (26km)
EXCIDEUIL et environs	Excideuil, Coulaures, Lanouaille
NONTRON et environs	Nontron, Piégut Pluviers, Mareuil (22 km), Brantôme (22 km)
RIBERAC et environs	Ribérac, Tocane St-Apre (13 km), St-Aulaye (18 km), Mussidan (27 km), Montpon-Ménéstérol (33 km)
SARLAT et environs	Sarlat la Caneda, St-Cyprien (15 km), Le Bugue (25 km), Belvès (32 km)
TERRASSON et environs	Terrasson la Villedieu, Montignac (15 km), Thenon (20 km)
THIVIERS et environs	Thiviers, La Coquille (14 km)
GIRONDE (33)	
Banlieue Nord de l'agglomération de Bordeaux	<u>Eysines</u> , Bruges, Blanquefort, Parempuyre, Arzac (15 km), Castelnau de Médoc (22 km)
Banlieue Ouest de l'agglomération de Bordeaux	<u>Mérignac</u> , Le Haillan, St-Médard en Jalles, Le Taillan Médoc, Le Bouscat, Martignas sur Jalle, St-Jean d'Illac (12 km), St-Aubin du Médoc (13 km)
Banlieue Sud de l'agglomération de Bordeaux	<u>Pessac</u> , Talence, Gradignan, Bègles, Cestas (14,7 km), Villenave d'Ornon (15 km), Léognan (18 km), Cadaujac (20 km), Labrède (26 km)
Banlieue Est de l'agglomération de Bordeaux	<u>Lormont</u> , Carbon Blanc, Cenon, bassens, Ste Eulalie, Ambarès et Lagrave, Floirac, Latresne (13,7 km), Camblanes et Meynac (16,2 km)
LIBOURNE et environs	Libourne, Arveyres, Branne, Lussac (15 km), Guîtres (15 km), Vérac (15 km), Coutras (17 km), Castillon la Bataille (18 km), St-Loubès (20 km), Créon (20 km), Ambarès-et-Lagrave (26 km)
ARCACHON et environs	Arcachon, La Teste, Gujan Mestras, Le Teich (19 km), Marcheprime
LANGON et environs	Langon, Le Pian sur Garonne, Cadillac (13 km), Podensac (14 km), Bazas (15 km), La Réole (18 km), Sauveterre de Guyenne (20 km), St-Symphorien (30 km), Monségur (33 km)
ANDERNOS et environs	Andernos les Bains, Audenge, Biganos, Lège Cap Ferret, Le Teich (22 km), Salles (30 km)
LESPARRE-MEDOC et environs	Lesparre-Médoc, Hourtin (17 km), Pauillac (21 km), Soulac-sur-Mer (29 km), Castelnau de Médoc (35 km)
PELLEGRUE et environs	Pellegrue, Vélignes (16 km), Ste-Foy la Grande (19 km), Rauzan (20 km)
BLAYE et environs	Blaye, St-Ciers sur Gironde (20 km), Bourg sur Gironde (15 km), St-Yzan de Soudiac (21 km), Peujard (24 km), St-André de Cubzac (26 km)
LANDES (40)	
MONT DE MARSAN et environs	Mont de Marsan, St-Pierre du Mont, Grenade sur l'Adour (15 km), Villeneuve de Marsan (17 km), St-Sever (17 km), Roquefort (23 km), Hagetmau (29 km)
DAX et environs	Dax, St-Paul le Dax, Pouillon (15 km), Montfort en Chalosse (20 km), Mugron (25 km), Tartas (25 km), Linxe (32 km)
CAPBRETON et environs	Capbreton, Labenne (6 km), St-Vincent de Tyrosse (11 km), Soustons (12 km)
AIRE SUR L'ADOUR et environs	Aire sur l'Adour, Geaune
MORCENX et environs	Morcenx, Rion des Landes
PARENTIS en BORN et environs	Parentis en Born, Biscarrosse, Labouheyre (25 km), Mimizan (25 km)
TARNOS et environs	St-Martin de Saignanx, Tarnos, Boucau
ROQUEFORT - MONT DE MARSAN et environs	Roquefort, St-Pierre du Mont, Villeneuve de Marsan (16,5 km), Mont de Marsan (23 km), Gabarret (36,5 km)
LOT ET GARONNE (47)	
MARMANDE et environs	Marmande, Le Mas d'Agenais (15 km), Tonneins (17 km), Monségur (20 km), Casteljaloux (23 km), Miremont de Guyenne (23 km), Duras (23 km), Clairac (23 km)
VILLENEUVE SUR LOT et environs	Villeneuve sur Lot, Ste-Livrade sur Lot, Penne d'Agenais (10 km), Casseneuil (12 km), Monflanquin (17 km), Castlmoron sur Lot (22 km)
AGEN et environs	Agen, Le Passage, Bon Encontre, Foulayronnes, Port Ste Marie (20 km), Aiguillon (25 km)
NERAC et environs	Nérac, Lavardac, Mézin
FUMEL et environs	Fumel, Monsempron Libos

Pour les groupes de communes de Bordeaux, ville principale soulignée.

PYRENEES ATLANTIQUES (64)	
PAU et communes proches	Pau, Bizanos, Billère, Jurançon, Gelos, Lescar, Morlaas (13 km), Lasseube (20 km), Serres Castet (11 km), Nay Bourdettes (19 km)
PAU et environs	Pau, Bizanos, Billère, Jurançon, Gelos, Lescar, Morlaas, Lasseube (18,5 km), Nay Bourdettes (17 km), Artix (20 km), Mourenx (21 km), Coarraze (21 km), Arudy (25 km), Monein (25 km), Pontacq (25 km)
BAYONNE et environs	Bayonne, Biarritz, Anglet, Boucau, Tarnos
BAYONNE-BIARRITZ et environs	Bayonne, Biarritz, Anglet, Boucau, Cambo les Bains, Hasparren
ST JEAN DE LUZ et environs	St Jean de Luz, Hendaye
MOURENX et environs	Artix, Monein, Mourenx
ST-JEAN-PIED-DE-PORT et environs	St-Jean-Pied-de-Port, St-Etienne de Baigorry (14 km)
GARLIN et environs	Garlin, Arzacq-Arraziguet (15 km), Lembeye (24 km)
ORTHEZ et environs	Orthez, Amou (14 km), Arthez de Béarn (16 km)
OLORON STE MARIE et environs	Oloron, Arette (21 km), Navarrenx (23 km), Bedous (25 km)
SAUVETERRE DE BEARN et environs	Sauveterre de Béarn, Salies de Béarn (12 km), St-Palais (13 km), Bidache (25 km), Peyrehorade (26 km)
ARUDY et environs	Arudy, Laruns (16 km), Lasseube (18 km), Jurançon (23,5 km), Gelos (25,5 km)
MAULEON-SOULE et environs	Mauléon-Soule, Cheraute, Tardets-Sorholus (14 km)

Découpage de la carte des établissements de l'Académie de Bordeaux  
en  
DOUZE ZONES DE REMPLACEMENT





Fiche de suivi syndical à retourner  
à la section académique de Bordeaux

## Demande intra-académique

CORPS

DISCIPLINE

syndiqué(e)    néo-syndiqué(e) (adhésion jointe)

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Tél./Portable : .....

E-mail : .....

Adresse administrative (à titre définitif ou provisoire) : .....

### SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE

- Titulaire d'un poste depuis le .....
- Titulaire d'un poste à complément de service depuis le .....
- ATP entrant dans l'académie de Bordeaux
- Stagiaire en situation entrant dans l'académie de Bordeaux
- Stagiaire IUFM entrant dans l'académie de Bordeaux
- Titulaire sur zone de remplacement depuis le .....
  - participant à l'intra-académique
  - participant, seulement, à la phase d'ajustement
- Titulaire d'un poste ZEP depuis le .....
- Titulaire d'un poste APV depuis le .....
- Titulaire d'un poste Violence, Sensible et ex-PEP IV depuis le .....
- Titulaire d'un poste fixe en Dordogne ou Lot et Garonne depuis le .....

I Demandez-vous un "Poste Spécifique Académique" ?       oui    non

Si oui, lequel ? .....

I Avez-vous déposé un dossier médical pour la phase inter ?       oui    non  
pour la phase intra ?       oui    non

I Avez-vous déposé un dossier social pour la phase inter ?       oui    non  
pour la phase intra ?       oui    non

I Réintégration, sortie de réadaptation, ... (à préciser) : .....

I Etes-vous touché(e) par une mesure de carte scolaire ?  
 sur poste fixe       sur poste à complément SPEA

Voeux : préciser : établissement, ZR, commune, groupement de commune, département, académie, ZEP, lycée...  
N'oubliez pas de nous envoyer une copie de votre accusé de réception et des pièces justificatives ; sans ce dossier, nous ne pourrions ni vérifier votre barème ni communiquer l'affectation obtenue.

Indiquez-nous, au verso ou sur papier libre, toutes les précisions que vous jugerez utiles pour vos vœux (par exemple, en cas de vœu ZR, privilégiez-vous la zone géographique ou le type de vœu poste à l'année ou remplacements...).

N°	Vœux	PSA ou type d'étab (1, 2, 3, 4, *)	Barème
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

N°	Vœux	PSA ou type d'étab (1, 2, 3, 4, *)	Barème
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

Type d'établissement : 1: LYC, 2: LP-SEP, 3: SEGPA (SES), 4: CLG, \*: tout type d'étab  
 PSA : poste spécifique académique

Les voeux ZR peuvent être complétés dans la rubrique "saisissez vos préférences pour la phase d'ajustement" (dans le cas où vous avez émis des voeux ZR).

Vœu ZR	Postes provisoires (établissement, commune, groupe de communes) pour affectation à l'année (AFA)	Rremplacement
1 -Zone :	1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____ 5 _____	
2 -Zone :	1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____ 5 _____	
3 -Zone :	1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____ 5 _____	
4 -Zone :	1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____ 5 _____	

Autres précisions : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....




## CALCUL DU BAREME INTRA-ACADEMIQUE

Dans ce tableau, entourer les cases concernant votre situation.		VŒUX						
		étab.	COM	GEO	ZRE	DPT	ZRD	ZRA
Ancienneté de service (échelon)	7 points par échelon acquis au 31 août 2006 par promotion ou au 1er septembre 2006 par classement initial ou reclassement  49 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors classe  77 points forfaitaires + 7 points par échelon de la classe exceptionnelle dans la limite de 98 points  21 points minimum pour les 1er, 2ème et 3ème échelons	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Ancienneté de poste	10 points par an + 50 points par tranche de 3 ans 10 points pour les stagiaires en situation	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
IUFM	50 points sur vœu 1 50 points sur vœu pour mention complémentaire (bonifications cumulables)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Reclassement des stagiaires en situation	1er et 2ème échelons : 50 points  3ème échelon : 80 points  4ème et plus : 100 points	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Situation familiale	<i>DATE DE PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS FAMILIALES : 01/09/2006</i>							
	Rapprochement de conjoints(RC)	NON	30,2	50,2	50,2	150,2	150,2	150,2
	APU et garde alternée (titulaires et stagiaires)	NON	30	30	30	100	100	100
	Mutation simultanée entre 2 conjoints titulaires ou 2 conjoints stagiaires	NON	30	30	30	100	100	100
	Enfants (pour R.C., APU et mutations simultanée entre 2 conjoints titulaires ou 2 conjoints stagiaires et garde alternée ou conjointe) 75 pts par enfant de moins de 20 ans au 01/09/07	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	Mutation simultanée entre 2 non conjoints titulaires ou 2 non conjoints stagiaires	NON	NON	NON	NON	20	20	20
	Séparation (uniquement pour R.C.) 1 année : 50 pts; 2 années : 75 pts; 3 années : 100 pts; 100 pts forfaitaires dès la 2ème année	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Vœu préférentiel	20 pts par an à partir de la 2ème demande exprimée l'année dernière (non cumulables avec situation familiale)	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI
Classifications particulières	<i>ZEP, EREA</i> 4 ans : 80 pts ; 5 ans et plus : 120 points	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	<i>APV et ZR</i> 4 ans : 80 pts ; 5 ans et plus : 200 points	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	<i>Rural isolé (ex PEP 1) pour les seuls mouvements 2007, 2008, 2009 et 2010</i> Maintien des pts acquis au 31/08/2003 :  50 pts pour 3 ans, 100 pts pour 4 ans, 150 pts pour 5 ans et plus	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	<i>Personnels affectés dans le 24 ou le 47 pour les seuls mouvements 2007, 2008, 2009 et 2010</i>  Ancienneté décomptée à partir du 1/9/2003  3 ans : 130 pts ; 4 ans : 180 pts ; 5 ans et plus : 200 pts hors dpt d'affectation, non cumulables avec bonifications APV ou non APV	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON

Cas particuliers	stagiaires ex titulaires non MEN										
	stagiaires ex titulaires MEN non maintenus sur leur ancien poste sollicitant dpt ou ZRD ancienne affectation	NON	NON	NON	NON	1000	1000	1000			
	Travailleurs handicapés, cas médicaux, cas sociaux et sorties de réadaptation Possibilité de 1000 pts sur vœu com au cas par cas	NON	NON	1000	1000	1000	1000	1000			
	Mesures de carte scolaire	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500			
	Mesures de carte scolaire sur poste SPEA (agents affectés à titre définitif sur ce poste à compter du 01/09/2005)	NON	NON	NON	NON	1000					
	Bonification lycée pour agrégés	90	180	180	NON	180	NON	NON			
	Reconversion sur vœux correspondant à l'ancienne affectation	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	NON		
	Sportifs de haut niveau : 50 pts par an dans la limite de 4 années	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI			
Ex 175 points : Maintien des points acquis pour personnels affectés dans l'académie aux mouvements 2002, 2003 et 2004	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON				

TOTAL	Votre barème étab :	
	Votre barème COM :	
	Votre barème GEO, ZRE :	
	vos barèmes DPT, ZRD, ZRA :	



## Bulletin d'adhésion

Montant de la cotisation en euros	E C H E L O N S										
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Certifié, CPE, PLP, prof EPS			120	127	134	142	151	162	173	186	200
H.CI. : Certifié, CPE, PLP, prof EPS	151	170	183	196	212	226	239				
PEGC, CE-EPS, AE-CE					120	126	132	139	147	156	164
Hors Classe : PEGC, CE-EPS	139	146	155	164	186	200					
Cl. Except. : PEGC, CE-EPS	186	202	212	226	239						
Bi-Admissible			128	135	143	152	160	173	186	200	210
Agrégé			145	158	169	181	193	208	224	239	250
Agrégé Hors Classe	200	212	224	239	250	279					

Crédit d'impôt

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de votre cotisation.

Exemple : Pour une cotisation de 131 euros, vous bénéficierez d'une réduction du montant de vos impôts de 86,46 euros, Le montant réel de la cotisation est donc de 44,54 euros.

Je souhaite adhérer au Syndicat des Enseignants (SE-UNSA) :

Nom, Prénom : .....

Grade : ..... Discipline : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel : .....

Établissement : .....

.....

À ....., le ..... Signature

Bulletin à retourner au SE-UNSA, Section Académique, 33bis rue de Carros, 33074 BORDEAUX CEDEX.  
Chèque à établir à l'ordre du SE-UNSA.

ZONES DE REMPLACEMENT AVEC LISTE DES ETABLISSEMENTS RATTACHES

024006ZB DORDOGNE NORD-OUEST-PERIGUEUX

0240997D	CLG	ANNESSE ET BEAULIEU	ANNESSE ET BEAULIEU
0240010F	CLG	ALIENOR D AQUITAIN	BRANTOME
0240012H	LP	METIERS DU BATIMENT	COULAURES
0240013J	LYC	GIRAUT DE BORNEIL	EXCIDEUIL
0241007P	CLG	GIRAUT DE BORNEIL	EXCIDEUIL
0240045U	CLG	CHARLES DE GAULLE	LA COQUILLE
0240015L	CLG	PLAISANCE	LANOUAILLE
0240016M	CLG	ARNAULT DE MAREUIL	MAREUIL
0240117X	CLG	JEAN ROSTAND	MONTPON MENESTEROL
0240961P	CLG	LES CHATENADES	MUSSIDAN
0240044T	CLG	HENRI BRETIN	NEUVIC
0240021T	LYC	ALCIDE DUSOLIER	NONTRON
0241041B	CLG	ALCIDE DUSOLIER	NONTRON
0241044E	SES	CLG ALCIDE DUSOLIER	NONTRON
0241134C	SEP	LPO ALCIDE DUSSOLIER	NONTRON
0240047W	CLG	JEAN MOULIN	COULOUNIEUX CHAMIERES
0240925A	SES	CLG JEAN MOULIN	COULOUNIEUX CHAMIERES
0240030C	CLG	MICHEL DE MONTAIGNE	PERIGUEUX
0240052B	CLG	ANNE FRANK	PERIGUEUX
0240950C	SES	CLG M DE MONTAIGNE	PERIGUEUX
0240984P	LP	LEONARD DE VINCI	PERIGUEUX
0241043D	CLG	LAURE GATET	PERIGUEUX
0240024W	LYC	BERTRAN DE BORN	PERIGUEUX CEDEX
0240025X	LYC	LAURE GATET	PERIGUEUX CEDEX
0240026Y	LYC	ALBERT CLAVEILLE	PERIGUEUX CEDEX
0240028A	LP	PABLO PICASSO	PERIGUEUX CEDEX
0240029B	CLG	CLOS CHASSAING	PERIGUEUX CEDEX
0240112S	EREA	TRELISSAC	TRELISSAC CEDEX
0241042C	CLG	BERTRAN DE BORN	PERIGUEUX CEDEX
0241135D	SEP	LPO ALBERT CLAVEILLE	PERIGUEUX CEDEX
0241137F	LYC	JAY DE BEAUFORT	PERIGUEUX CEDEX
0240043S	CLG	PIEGUT PLUVIERS	PIEGUT PLUVIERS
0240032E	LYC	ARNAUD DANIEL	RIBERAC
0240050Z	LP	ARNAUD DANIEL	RIBERAC
0241011U	CLG	ARNAUD DANIEL	RIBERAC
0241130Y	SES	CLG ARNAUD DANIEL	RIBERAC
0240650B	CLG	ARTHUR RIMBAUD	ST ASTIER
0241070H	SES	CLG ARTHUR RIMBAUD	ST ASTIER
0240055E	CLG	DRONNE-DOUBLE	ST AULAYE
0240039M	LP	PORTE D AQUITAIN	THIVIERS
0240040N	CLG	LEONCE BOURLIAGUET	THIVIERS
0241045F	SES	CLG LEONCE BOURLIAGUET	THIVIERS
0240073Z	CLG	TOCANE ST APRE	TOCANE ST APRE

024007ZK DORDOGNE SUD-EST-PERIGUEUX

0240001W	CLG	LEO TESTUT	BEAUMONT
0240962R	CLG	PIERRE FANLAC	BELVES
0241055S	SES	CLG PIERRE FANLAC	BELVES
0240006B	LP	DE L ALBA	BERGERAC
0240119Z	CLG	EUGENE LE ROY	BERGERAC
0240120A	SES	CLG EUGENE LE ROY	BERGERAC
0240004Z	CLG	HENRI IV	BERGERAC CEDEX
0240005A	LYC	MAINE DE BIRAN	BERGERAC CEDEX
0240007C	LP	JEAN CAPELLE	BERGERAC CEDEX
0240996C	CLG	JACQUES PREVERT	BERGERAC CEDEX
0240014K	CLG	GEORGES ET MARIE BOUSQUET	EYMET
0240053C	CLG	MAX BRAMERIE	LA FORCE
0241100R	SES	CLG MAX BRAMERIE	LA FORCE
0240158S	CLG	JEAN MONNET	LALINDE
0240011G	CLG	LEROI-GOURHAN	LE BUGUE
0240927C	CLG	YVON DELBOS	MONTIGNAC
0240047W	CLG	JEAN MOULIN	COULOUNIEUX CHAMIERES
0240925A	SES	CLG JEAN MOULIN	COULOUNIEUX CHAMIERES
0240030C	CLG	MICHEL DE MONTAIGNE	PERIGUEUX
0240052B	CLG	ANNE FRANK	PERIGUEUX
0240950C	SES	CLG M DE MONTAIGNE	PERIGUEUX
0240984P	LP	LEONARD DE VINCI	PERIGUEUX
0241043D	CLG	LAURE GATET	PERIGUEUX
0240024W	LYC	BERTRAN DE BORN	PERIGUEUX CEDEX
0240025X	LYC	LAURE GATET	PERIGUEUX CEDEX
0240026Y	LYC	ALBERT CLAVEILLE	PERIGUEUX CEDEX
0240028A	LP	PABLO PICASSO	PERIGUEUX CEDEX
0240029B	CLG	CLOS CHASSAING	PERIGUEUX CEDEX
0240112S	EREA	TRELISSAC	TRELISSAC CEDEX
0241042C	CLG	BERTRAN DE BORN	PERIGUEUX CEDEX
0241135D	SEP	LPO ALBERT CLAVEILLE	PERIGUEUX CEDEX
0241137F	LYC	JAY DE BEAUFORT	PERIGUEUX CEDEX
0240048X	LP	PRE DE CORDY	SARLAT LA CANEDA
0240121B	CLG	LA BOETIE	SARLAT LA CANEDA CEDEX
0240978H	SES	CLG LA BOETIE	SARLAT LA CANEDA CEDEX
0240065R	CLG	JEAN LADIGNAC	ST CYPRIEN
0240037K	CLG	JULES FERRY	TERRASSON LA VILLEDIEU
0241071J	SES	CLG JULES FERRY	TERRASSON LA VILLEDIEU
0241125T	LYC	ANTOINE DE ST EXUPERY	TERRASSON LA VILLEDIEU
0241140J	SEP	LPO A. DE ST EXUPERY	TERRASSON LA VILLEDIEU
0240066S	CLG	SUZANNE LACORE	THENON
0240106K	CLG	VELINES	VELINES
0240056F	CLG	DES TROIS VALLEES	VERGT

ZONES DE REMPLACEMENT AVEC LISTE DES ETABLISSEMENTS RATTACHES

033010ZX BORDEAUX-LIBOURNE BLAYE	
0331617D	CLG CLAUDE MASSE
0332085M	CLG JAURIAC
0331884U	CLG MANON CORMIER
0332243J	CLG CLG MANON CORMIER
0330020T	LYC JAUFRE RUDEL
0332347X	CLG SEBASTIEN VAUBAN
0332781U	LP DE L ESTUAIRE
0330027A	LYC FRANCOIS MAURIAC
0330142A	LP TREGUY RIVE DE GARONNE
0331618E	CLG LEONARD LENOIR
0332285E	CLG JACQUES ELLUL
0332286F	SES CLG JACQUES ELLUL
0332341R	CLG JACQUES PREVERT
0330058J	CLG PAUL EMILE VICTOR
0330060L	LP FLORA TRISTAN
0330064R	CLG ALIENOR D AQUITAINE
0330069W	LP LA MORLETTE
0331464M	CLG JEAN ZAY (Z.U.P)
0331885V	CLG JEAN JAURES
0332438W	SES CLG JEAN JAURES
0331621H	CLG HENRI DE NAVARRE
0331886W	SES CLG HENRI DE NAVARRE
0332283C	CLG F. MITERRAND
0332708P	SES CLG FRANCOIS MITERRAND
0331419N	CLG GEORGES RAYET
0332189A	CLG YVES DU MANOIR
0330138W	CLG JEAN AVIOTTE
0331620G	CLG CAMILLE CLAUDEL
0332439X	SES CLG LES DAGUEYS
0330091V	CLG LES DAGUEYS
0332937N	SGT LP J. MONNET
0330088S	LYC MAX LINDER
0330089T	LP INDUST.ET HOTEL.J.MONNET
0330090U	CLG RENE PRINCETEAU
0330162X	CLG EUGENE ATGET
0331665F	CLG CHATEAU GAILLARD
0331794W	SES CLG CHATEAU GAILLARD
0332344U	LP HENRI BRULLE
0330068V	SES CLG GEORGES LAPIERRE
0331895F	CLG MONTAIGNE
0332834B	SEP LPO LES IRIS
0331619F	CLG GEORGES LAPIERRE
0332441Z	LP JACQUES BREL
0332744D	LYC ELIE FAURE
0332832Z	LYC LES IRIS
0330093X	CLG LUSSAC
0332723F	CLG EMILE DURKHEIM
0331433D	CLG PIERRE MARTIN
0331757F	CLG ST ANDRE DE CUBZAC
0331887X	SES CLG LA GAROSSE
0332346W	LP PHILIPPE COUSTEAU
0332835C	LYC ST ANDRE DE CUBZAC
0330113U	CLG JEAN MONNET
0332340P	CLG MAX LINDER
0331888Y	CLG DU VAL DE SAYE
0332705L	CLG FRANCOIS MAURIAC
0330114V	LP PAUL BROCA
0330115W	LYC RECLUS
0330163Y	CLG ELIE FAURE
0333113E	SES VERAC
0332706M	CLG VERAC

033011ZF SUD GIRONDE	
0330010G	LYC ANATOLE DE MONZIE
0330011H	LP ANATOLE DE MONZIE
0332288H	CLG AUSONE
0332656H	SES CLG AUSONE
0331752A	CLG MARCELIN BERTHELOT
0331880P	CLG PABLO NERUDA
0331882S	LP EMILE COMBES
0330031E	LP TOULOUSE LAUTREC
0330033G	LP DES MENUITS
0332768E	CLG ALIENOR D AQUITAINE
0330026Z	LYC FRANCOIS MAGENDIE
0330029C	LYC NICOLAS BREMONTIER
0330032F	LP NICOLAS BREMONTIER
0330059K	CLG ANATOLE FRANCE
0332342S	CLG CANTELANDE
0331889Z	SES CLG ALFRED MAUGUIN
0332190B	CLG ALFRED MAUGUIN
0332846P	LYC DES GRAVES
0331622J	CLG FONTAINES DE MONJOUIS
0332343T	CLG MONTESQUIEU
0332801R	SEP LPO JEAN RENOU
0330109P	LYC JEAN RENOU
0332248P	CLG PAUL ESQUINAANCE
0331636Z	LYC JEAN MOULIN
0330082K	LP LANGON
0330083L	CLG JULES FERRY
0330084M	CLG TOULOUSE LAUTREC
0332086N	SES CLG TOULOUSE LAUTREC
0332934K	CLG LE PIAN SUR GARONNE
0332244K	CLG FRANCOIS MAURIAC
0330100E	CLG ELEONORE DE PROVENCE
0330105K	CLG CHAMP D EYMET
0330108N	CLG GEORGES BRASSENS
0332766C	SES CLG GEORGES BRASSENS
0331667H	CLG ROBERT BARRIERE
0332767D	SES CLG ROBERT BARRIERE
0330122D	CLG FRANCOIS MAURIAC
0330128K	CLG HENRI BRISSON
0330135T	LYC ALFRED KASTLER
0332192D	LYC HOTEL.TOURISME GASCogne
0332195G	CLG VICTOR LOUIS
0332802S	SEP LPO VICTOR LOUIS
0332803T	SEP LPO A. KASTLER
0332804U	SEP LPO HOTELIER TOURISME
0332246M	CLG CHAMBERY
0332247N	SES CLG CHAMBERY
0330132P	CLG PONT DE LA MAYE
	BAZAS
	BAZAS
	BAZAS
	BEGLES CEDEX
	BEGLES CEDEX
	BEGLES CEDEX
	BORDEAUX
	BORDEAUX
	BORDEAUX
	BORDEAUX CEDEX
	BORDEAUX CEDEX
	BORDEAUX CEDEX
	CADILLAC
	CESTAS
	GRADIGNAN
	GRADIGNAN
	GRADIGNAN
	GRADIGNAN CEDEX
	LA BREDE
	LA REOLE
	LA REOLE CEDEX
	LA REOLE CEDEX
	LANGON
	LANGON CEDEX
	LANGON CEDEX
	LANGON CEDEX
	LE PIAN SUR GARONNE
	LEOGNAN
	MONSEGUR
	PELLEGRUE
	PODENSAC
	PODENSAC
	SAUVETERRE DE GUYENNE
	SAUVETERRE DE GUYENNE
	ST SYMPHORIEN
	TALENCE CEDEX
	TALENCE CEDEX
	TALENCE CEDEX
	TALENCE CEDEX
	TALENCE CEDEX
	TALENCE CEDEX
	TALENCE CEDEX
	VILLENAVE D ORNON
	VILLENAVE D ORNON
	VILLENAVE D ORNON CEDEX

Etablissements à rajouter dans la :

- ZR 033010ZX BORDEAUX-LIBOURNE BLAYE : 0333132A CLG de CARBON BLANC
- ZR 033011ZF SUD GIRONDE : 0333133B CLG de CADAUJAC



ZONES DE REMPLACEMENT AVEC LISTE DES ETABLISSEMENTS RATTACHES

040012ZJ MONT DE MARSAN-AIRE/ADOUR	
0400002K	LYC GASTON CRAMPE
04000047J	LP JEAN D ARCE
04000090F	CLG GASTON CRAMPE
040000925N	SEP LPO GASTON CRAMPE
04000010U	CLG JULES FERRY
04000011V	CLG PIERRE DE CASTELNAU
04000012W	CLG VAL D ADOUR
0400727Y	CLG JEAN MARIE LONNE
0400896G	SES CLG JEAN MARIE LONNE
04000017B	LYC VICTOR DURUY
04000018C	LYC CHARLES DESPIAU
04000019D	LP FREDERIC ESTEVE
04000020E	LP ROBERT WLERICK
0400648M	CLG VICTOR DURUY
0400774Z	CLG CEL LE GAUCHER
0400779E	CLG JEAN ROSTAND
04000034V	CLG GEORGE SAND
04000094K	EREA NICOLAS BREMONTIER
0400103V	CLG LUBET BARBON
0400104W	SES CLG LUBET BARBON
04000038Z	CLG CAP DE GASCogne
04000043E	CLG PIERRE BLANQUIE
04000042D	CLG TARTAS
	AIRE SUR L ADOUR CEDEX
	AIRE SUR L ADOUR CEDEX
	AIRE SUR L ADOUR CEDEX
	AIRE SUR L ADOUR CEDEX
	AIRE SUR L ADOUR CEDEX
	GABARRET
	GEAUNE
	GRENADE SUR L ADOUR
	HAGETMAU CEDEX
	HAGETMAU CEDEX
	MONT DE MARSAN CEDEX
	MONT DE MARSAN CEDEX
	MONT DE MARSAN CEDEX
	MONT DE MARSAN CEDEX
	MONT DE MARSAN CEDEX
	MONT DE MARSAN CEDEX
	ROQUEFORT
	ST PIERRE DU MONT
	ST PIERRE DU MONT
	ST PIERRE DU MONT
	ST SEVER
	VILLENEUVE DE MARSAN
	TARTAS

040014ZB PARENTIS-MORCENX	
04000092H	CLG JEAN MERMOZ
04000014Y	CLG FELIX ARNAUDIN
04000930U	SET CLG FELIX ARNAUDIN LABOUHEYRE
0400105X	CLG JACQUES PREVERT
0400093J	CLG H. SCOGNAMIGLIO
0400097N	LP JEAN GARNIER
04000026L	CLG ST EXUPERY
04000046H	LYC SAINT-EXUPERY
0400897H	SES CLG ST EXUPERY
04000057V	LP SAINT-EXUPERY
04000033U	CLG MARIE CURIE
	BISCARROSSE CEDEX
	LABOUHEYRE
	LABOUHEYRE
	MIMIZAN
	MORCENX
	MORCENX
	PARENTIS EN BORN
	PARENTIS EN BORN
	PARENTIS EN BORN
	PARENTIS EN BORN CEDEX
	RION DES LANDES

04013ZT DAX-ST VINCENT DE TYROSSE	
04000003L	CLG DU PAYS DES LUYVS
04000004M	LP LOUIS DARMANTE
04000005N	CLG JEAN ROSTAND
0400739L	SES CLG JEAN ROSTAND
0400729A	CLG L. DUSSARRAT DIT LEON DES L DAX
0400740M	CLG D ALBRET
04000007R	LYC DE BORDA
04000052P	SEP LPO DE BORDA
0401014K	CLG LABENNE
0401015L	CLG LINXE
04000023H	CLG SERGE BARRANX
04000025K	CLG RENE SOUBAIGNE
04000027M	LP JEAN TARIS
04000028N	CLG PAYS D ORTHE
04000032T	CLG POUILLON
0400728Z	CLG F. MITTERRAND
0400874H	CLG F. TRUFFAUT
04000096M	CLG JEAN MOULIN
0400138H	SES CLG JEAN MOULIN
0401002X	LYC HAROUN TAZIEFF
0401004Z	SEP LPO ST PAUL DES DAX
0400933X	LYC SUD DES LANDES
04000039A	CLG ST VINCENT DE TYROSSE
04000049L	LP AMBROISE CROIZAT
04000091G	CLG LANGEVIN-WALLON
	AMOY
	CAPBRETON
	CAPBRETON
	CAPBRETON
	DAX
	DAX CEDEX
	DAX CEDEX
	LABENNE
	LINXE
	MONTFORT EN CHALOSSE
	MUGRON
	PEYREHORADE
	PEYREHORADE
	POUILLON
	SOUSTONS CEDEX
	ST MARTIN DE SEIGNANX
	ST PAUL LES DAX
	ST PAUL LES DAX
	ST PAUL LES DAX
	ST PAUL LES DAX
	ST VINCENT DE TYROSS CEDEX
	ST VINCENT DE TYROSSE
	TARNOS
	TARNOS

ZONES DE REMPLACEMENT AVEC LISTE DES ETABLISSEMENTS RATTACHES

047025ZS MARMANDE-VILLENEUVE-FUMEL	
0470011G	CLG GASTON CARRERE
0470732R	CLG CASTELMORON SUR LOT
0470014K	CLG JEAN BOUCHERON
0470018P	LYC MARGUERITE FILHOL
0470641S	LP BENOIT D AZY
0470679H	SES CLG JEAN MONNET
0470046V	CLG JEAN MONNET
0470026Y	CLG CAP DEL PECH
0470048X	CLG KLEBER THOUAILLES
0470031D	CLG PENNE D AGENAIS
0470102F	CLG PAUL FROMENT
0470040N	LP LOUIS COUFFIGNAL
0470049Y	CLG ANATOLE FRANCE
0470678G	CLG ANDRE CROCHEPIERRE
0470723F	SES CLG ANDRE CROCHEPIERRE
0470753N	EREA VILLENEUVE SUR LOT
0470891N	SEP LPO GEORGES LEYGUES
0470038L	LYC GEORGES LEYGUES
0470015L	LP PORTE DU LOT
0470017N	CLG LUCIEN SIGALA
0470043S	CLG DANIEL CASTAING
0470733S	CLG MARMANDE
0470808Y	SES CLG JEAN MOULIN
0470020S	LYC VAL DE GARONNE
0470093W	SEP LPO VAL DE GARONNE
0470103G	CLG JEAN MOULIN
0470024W	CLG DIDIER LAMOULIE
0470779S	SES CLG DIDIER LAMOULIE
0470104H	CLG GERMILLAC
0470120A	SES CLG GERMILLAC
0470012H	CLG JEAN ROSTAND
	CLAIRAC
	DURAS
	LE MAS D AGENAIS
	MARMANDE
	MARMANDE CEDEX
	MARMANDE CEDEX
	MARMANDE CEDEX
	MARMANDE CEDEX
	MIRAMONT DE GUYENNE
	MIRAMONT DE GUYENNE
	TONNEINS
	TONNEINS
	CASTELJALOUX

047020ZY AGEN-NERAC	
0470001W	LYC BERNARD PALISSY
0470008D	CLG PAUL DANGLA
0470677F	CLG DUCOS DU HAURON
0470777P	CLG JOSEPH CHAUMIE
0470003Y	LYC JEAN BAPTISTE DE BAUDRE
0470004Z	LP ANTOINE LOMET
0470005A	CLG JASMIN-LES-ILES
0470009E	LYC STENDHAL
0470774L	CLG STENDHAL
0470720C	CLG LA ROCAL
0470721D	SES CLG LA ROCAL
0470782V	LP JEAN MONNET
0470775M	CLG LA PLAINE
0470778R	SES CLG LA PLAINE
0470105J	CLG THEOPHILE DE VIAU
0470106K	SES CLG THEOPHILE DE VIAU
0470023V	CLG ARMAND FALLIERE
0470028A	LYC GEORGE SAND
0470029B	LP JACQUES DE ROMAS
0470776N	CLG HENRI DE NAVARRE
0470032E	CLG J.PH. DELMAS DE GRAMMONT
	AGEN
	AGEN
	AGEN
	AGEN
	AGEN CEDEX
	AGEN CEDEX
	AGEN-CEDEX 9
	AIGUILLON
	AIGUILLON
	BON ENCONTRE
	BON ENCONTRE
	FOULAYRONNES
	LAVARDAC
	LAVARDAC
	LE PASSAGE
	LE PASSAGE
	MEZIN
	NERAC
	NERAC
	NERAC
	PORT STE MARIE

